

Français

10e Rencontres Internationales du Portrait photographique

Présentation

Le Département de Saône-et-Loire, pays de Nicéphore Niépce, a vu naître la photographie. Aujourd'hui, l'aventure se poursuit... Depuis 2004, Bourbon-Lancy en Bourgogne est le théâtre des Rencontres Internationales consacrées au Portrait photographique. Chaque biennale, des centaines de photographes professionnels présentent des portraits du monde entier dans le cadre d'un concours, doublé de la plus grande exposition photographique consacrée au portrait photographique, visible dans les rues et les parcs de la petite cité médiévale et thermale.

L'Été des Portraits s'articule autour de deux manifestations parallèles :

- la Biennale « IN » : un concours international de portraits photographiques, doublé d'une exposition collective des œuvres participantes au concours. Cette exposition permet de présenter au grand public de façon gratuite le travail des photographes professionnels participants français, européens et du monde entier et ce, à ciel ouvert.
- la Biennale « OFF » : une exposition collective de plusieurs artistes invités autour de la même thématique.

Le présent règlement porte sur la Biennale « IN ».

1. Portrait photographique

Dans le cadre de l'Été des Portraits, sont considérés comme portraits photographiques toutes les œuvres réalisées par un être humain à l'aide d'un appareil photo, secondé par des outils informatiques de retouche ou traitement photo.

Bien conscients de l'impact des outils de génération d'image par l'Intelligence Artificielle (IA), les organisateurs souhaitent respecter les principes photographiques connus et reconnus de longue date et ont décidé de ne pas accepter les images générées par l'IA en dehors de la catégorie dédiée.

Toute suspicion de fraude fera l'objet d'une demande des fichiers originaux. Si la fraude est avérée, le candidat sera disqualifié pour l'ensemble de sa participation, sans possibilité de remboursement des frais de mise en œuvre.

2. Participation

Peuvent concourir : Tous les photographes professionnels, ainsi que leurs employés.

3. Thématiques

Le thème unique, d'expression libre, est : « Le portrait et la représentation humaine sous toutes ses formes ». Pour cette édition 2024, 9 catégories sont proposées aux candidats :

- Enfants du Monde
- Attitudes
- Abstrait
- Silhouette
- Nu

- Boudoir
- Digital Art & Illustration
- IA : Intelligence Artificielle
- Citius, Altius, Fortius - Communiter

Lors de l'envoi des fichiers, le candidat doit sélectionner pour chacune des photographies la catégorie dans laquelle elle concourt.

Les images créées avec l'assistance d'un logiciel de création par prompts (IA) doivent obligatoirement être insérées dans la catégorie qui leur est réservée. Elles sont interdites dans toutes les autres catégories.

4. Photographies proposées au concours

Les photographies proposées au concours peuvent avoir été présentées (et primées) dans d'autres concours ou vues sur le web et les réseaux sociaux.

5. Éthique

Le candidat atteste par son inscription qu'il ou elle est l'auteur(e) des photos envoyées. Toute suspicion de fraude fera l'objet d'une demande des fichiers originaux. Si la fraude est avérée, le candidat sera disqualifié pour l'ensemble de sa participation, sans possibilité de remboursement des frais de mise en œuvre.

6. Droits de diffusion

Le candidat se doit d'avoir l'autorisation de diffusion des modèles présents sur les photographies proposées. Le candidat cède, à titre gracieux, à l'association « Les Amis du Vieux Bourbon » porteuse de la Biennale des Rencontres internationales du Portrait photographique « l'Été des Portraits », pour le monde entier et pour une durée de 4 ans, leurs droits de reproduction et de représentation sur les supports de communication dans le cadre de la stricte promotion du concours et de la Biennale.

Aucune autre utilisation ne sera faite des photographies sans accord écrit des participants.

7. Droits des photographes

Conformément à la législation sur les droits au titre de la présentation publique des œuvres dans le cadre d'une exposition collective, l'association « Les Amis du Vieux Bourbon » prévoit le versement d'une rémunération du droit de présentation publique pour chacune des photographies exposées. Cette somme sera déduite des frais de mise en œuvre payés par le photographe lors de son inscription.

Les coordonnées de l'auteur, ainsi que de son site internet ou réseau social, seront ajoutés dans un cartouche qui sera inséré sur le panneau d'exposition. Merci de respecter scrupuleusement les intitulés du formulaire dédié. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incohérence ou d'erreur présente dans le cartouche inséré sur le panneau d'exposition.

8. Aspects techniques

Le candidat peut proposer de 1 à 10 images non signées. Les images signées par leur auteur feront l'objet d'une disqualification au concours. L'image ne sera pas exposée et le candidat ne pourra pas obtenir le remboursement des frais de mise en œuvre.

Elles doivent être transférées sur le site internet de l'Été des Portraits sur la page dédiée à l'inscription <https://inscriptions.letedesportraits.fr/>, prêtes à être tirées, de format 2953 px sur le plus grand côté (50 cm / 150 dpi) sans effets de bordures et de marges. Les fichiers devront être nommés de votre : nom_prénom_000 (ex: obama_barack_001).

Chaque candidat doit également proposer un autoportrait (format carré obligatoire - 2953 px (50 cm / 150 dpi) dans les mêmes caractéristiques techniques que précédemment citées. Le fichier devra être nommé de votre : nom_prénom_autoportrait (ex: obama_barack_autoportrait). Cet autoportrait sera lui aussi jugé dans une catégorie hors concours « Autoportrait ». Cet autoportrait ne sera pas facturé au photographe, qui renonce pour cette image aux droits de rémunération au titre de la présentation publique de leurs œuvres dans le cadre d'une exposition collective.

9. Inscriptions

Date limite d'inscription et d'envoi des photos : 31 janvier 2024.

Pour nos prévisions d'accrochage, vous pouvez vous inscrire dès que vous connaissez le nombre d'images que vous allez envoyer. Vous pourrez procéder à l'envoi des fichiers ultérieurement.

Attention : toute photo payée mais non envoyée avant la date limite ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

Les organisateurs se réservent le droit de cesser les inscriptions pour les catégories citées ci-dessus, qui risqueraient d'être sur-représentées avant la date limite d'inscription et d'envoi des photos.

10. Frais de participation

Le frais de participation (hors autoportrait) est fixé à 50 € (cinquante euro) par photo.

Le paiement s'effectuera sur le site internet <https://inscriptions.letedesportraits.fr/>

Une facture sera générée automatiquement par le serveur.

Le tarif indiqué ci-dessus participe aux frais de mise en œuvre et de promotion du concours et de la Biennale.

11. Certificat de participation

Un certificat de participation à la Biennale sera remis à chaque exposant.

12. Récompenses

Le concours récompensera trois lauréats :

- Borvo de Cristal (1er prix)
- Borvo de Diamant (2e prix)
- Borvo de Rubis (3e prix)

Des médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront également décernées. Le jury sera le seul à pouvoir décider du nombre de médailles attribuées.

Dix mentions spéciales seront décernées lors de cette 10e édition (le jury aura la liberté de désigner une ou plusieurs mentions spéciales supplémentaires si tel en est son désir) :

- Enfants du Monde
- Attitudes
- Abstrait
- Silhouette
- Nu
- Boudoir
- Digital Art & Illustration
- IA : Intelligence Artificielle
- Citius, Altius, Fortius - Communiter
- Coup de Cœur du Jury

Aucune récompense pécuniaire n'est prévue par l'organisation.

13. Jury

Le jury est composé de professionnels de l'image. Sa composition est placée à la discrétion de l'organisation et sera dévoilée par cette dernière en temps voulu.

Le jury se réunira au printemps 2024 pour délibérer.

Les membres du jury peuvent exposer lors de l'Été des Portraits dans le cadre de la Biennale, sans toutefois avoir la possibilité de concourir à la Biennale « IN ».

14. Respect du présent règlement

En s'inscrivant au concours, le candidat s'engage à respecter tous les articles dudit règlement et en accepte le jugement qu'il en sera fait.

15. Remise des prix

Les résultats seront connus du seul jury et de l'organisation, jusqu'à leur révélation publique lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui se déroulera à Bourbon-Lancy (la date sera communiquée par l'organisateur en temps voulu).

Les résultats seront communiqués la semaine suivante sur le site internet de l'organisation (<https://www.letedesportraits.fr/>).

16. Diffusion et Médiatisation

Pour assurer le maximum de retombées médiatiques, il est demandé à chaque candidat d'indiquer le nom et adresse du Maire de sa Ville, qui sera informé individuellement de la participation du photographe à la 10^e édition de « L'Été des Portraits », Rencontres Internationales du Portrait photographique.

Le candidat s'engage à tenir informé la presse locale de son lieu d'exercice de sa participation et d'utiliser ses propres moyens de communication (site web, réseaux...) pour relayer les informations et les communications de l'évènement.

Pour toutes demandes de renseignements :
contactez Gérard Cimetière - Commissaire artistique de l'Été des Portraits au 06 08 30 75 28 (après-midi)
ou depuis la rubrique « Contact » sur le site internet <https://www.letedesportraits.fr/>

Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter sur <https://inscriptions.letedesportraits.fr/newsletter>